



منظمة الموفقين والوسطاء والرقابيين الأفارقة  
African Ombudsman and Mediators Association  
Association des Ombudsman et Mediateurs Africains  
Associaçãodos Ombudsman eMediadores Africanos

## PROCÈS-VERBAL DE LA 12<sup>ÈME</sup> RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE À DURBAN, EN AFRIQUE DU SUD LE 3 NOVEMBRE 2017

---

### LISTE DE PRESENCE

1. **Hon. Dr. Fozia Amin** - Présidente de l'AOMA, Éthiopie
2. **Hon. N'golo Coulibaly** - 1er Vice-Président, Côte D'Ivoire
3. **Hon. Dr. Mohamed Rukara** - 2ème Vice-Président, Burundi
4. **Hon. Dr. Otiende Amollo** - Secrétaire Général, Kenya
5. **Hon. Caroline Sokoni** - Trésorière, Zambie
6. **Hon. Adv. Busisiwe Mkhwebane** - Présidente de l'AORC, Afrique du Sud  
**Hon. Adv. John Walters** - Président de l'IIO, Namibie
7. **Hon. Leshele Abel Thoahlane** - Représentant de la Région Australe, Lesotho
8. **Hon. Bahame T. M Nyanduga** - Représentant de la Région de l'Est, Tanzanie
9. **Hon. Alima Deborah Traoré** - Représentante de la Région de l'Ouest,  
Burkina Faso
10. **Hon. Abdoulaye Affadine Abdel-Rassoul** - Représentant de la Région  
Centrale, Tchad
11. **Hon. Monique Andreas Esoavelomandroso** - Représentante de la Région  
Ocean indien, Madagascar

### EXCUSES

12. **Hon. Dr. Paulo Tjipilica** - Ancien Président de l'AOMA, Angola

### PRÉSENTS/COLLABORATEURS

1. **Hon. Awa Nana-Daboya** - Médiateur de la République, Togo
2. **Hon. Ahmed Abuzaid Mohamed** - Ombudsman du Soudan
3. **Hon. António do Espírito Fonseca** - Provedor de Justiça, Cap-Vert
4. **Leonard Ngaluma** - Directeur Exécutif par intérim, AOMA

- |  |                              |
|--|------------------------------|
| 5. <b>Arlene Brock</b>                 | - Directrice Exécutive, AORC |
| 6. <b>Toumar Nayo</b>                  | - Tchad                      |
| 7. <b>Leul Seyoum</b>                  | - Ethiopie                   |
| 8. <b>Eskinder Kebede</b>              | - Ethiopie                   |
| 9. <b>Hanny Abera</b>                  | - Ethiopie                   |
| 10. <b>Pannan Souleymane Coulibaly</b> | - Côte d'Ivoire              |
| 11. <b>Gualdino Da Silva</b>           | - Côte d'Ivoire              |
| 12. <b>Juma Rukumbi</b>                | - Burundi                    |
| 13. <b>Edward Okello</b>               | - Kenya                      |
| 14. <b>Hilda Ojiambo</b>               | - Kenya                      |
| 15. <b>Chipili Katunasa-Magayane</b>   | - Zambie                     |
| 16. <b>Bwalya Chipasha</b>             | - Zambie                     |
| 17. <b>Benita Young</b>                | - Afrique du Sud             |
| 18. <b>Sylvie Ouedraogo</b>            | - Burkina Faso               |

## **AGENDA**

1. Excuses, constitution de la réunion / quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen et approbation du procès-verbal de la 11<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif
4. Questions découlant des discussions
5. Rapport de la présidente de l'AOMA – à noter
6. Rapport du Secrétaire général de l'AOMA – à noter
7. Rapport de la présidente de l'AORC – à noter
8. Rapport des représentants régionaux – à noter
9. Examen des postes à pourvoir au sein du Comité exécutif
10. Demandes d'adhésion
11. Proposition d'une réunion spéciale en Tanzanie
12. Projet de lignes directrices d'observateur à l'UA
13. Bref aperçu des préparatifs de la 5<sup>ème</sup> Assemblée générale
14. Divers

## **OUVERTURE**

La Présidente a déclaré la séance ouverte vers 10 heures du matin. Elle a remercié la Protectrice des citoyens de l'Afrique du Sud d'accueillir la réunion en collaboration avec l'AORC et a souhaité la bienvenue aux délégués.

### **P.-V. 12/1/2016: EXCUSES, CONSTITUTION DE LA RÉUNION / QUORUM**

Le Secrétaire Général a procédé ensuite à la confirmation du quorum conformément à la Constitution de l'AOMA. 12 sur 14 membres du Comité Exécutif étaient présents à la réunion. Un membre était absent avec des excuses.

### **P.-V. 12/2/2016: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 2.1 La Protectrice des citoyens de la Zambie et la Trésorière de l'AOMA ont proposé d'inclure les états financiers de l'AOMA comme un point additionnel à l'ordre du jour.
- 2.2 Il a été convenu que la même question serait examinée au titre de l'ordre du jour n ° 12 puisque les états financiers faisaient partie des documents devant être présentés à l'Assemblée Générale. L'ordre du jour a été par la suite adopté.

### **P.-V. 12/3/2016: EXAMEN ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 11ÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF**

- 3.1. Le Secrétaire Général a amené les participants à examiner le procès-verbal de la 11e réunion du Comité Exécutif, après quoi les participants ont pris note des questions découlant de l'ordre du jour.
- 3.2. Le procès-verbal de la onzième réunion du Comité Exécutif a ensuite été adopté après avoir été proposé et appuyé respectivement par les Ombudsmans de la Namibie et du Lesotho.

### **P.-V. 12/4/2016: QUESTIONS DÉCOULANT DES DISCUSSIONS**

- 4.1. Les membres ont salué la nouvelle Protectrice des citoyens de l'Afrique du Sud, l'hon. Busisiwe Mkhwebane et ont remercié son bureau pour avoir accueilli la réunion du Comité Exécutif et la 5ème Assemblée Générale conformément aux résolutions de la 11e session du Comité Exécutif tenue à Windhoek.

- 4.2. Les membres ont réitéré leur approbation pour que les projets de lignes directrices pour l'adhésion soient présentés à l'Assemblée Générale pour ratification.
- 4.3. Conformément à la décision de la 11<sup>e</sup> réunion du Comité Exécutif, les membres ont été informés que le Secrétariat avait depuis admis deux nouveaux membres à l'AOMA et les a également invités à assister à la 5<sup>e</sup> Assemblée Générale. Les deux nouveaux membres sont l'ombudsman de la police de Western Cape et l'ombudsman militaire de l'Afrique du Sud, tous deux admis comme membres associés.
- 4.4. En ce qui concerne la modification de la Constitution de l'AOMA, la Présidente de l'AORC a informé la réunion qu'elle allait consulter la Présidente du Comité chargé de l'Amendement Constitutionnel en marge de la réunion concernant l'appui au processus.
- 4.5. La Présidente de l'AORC a également confirmé et réitéré la disponibilité de l'AORC d'appuyer l'élaboration du plan stratégique de l'AOMA qui doit être entrepris par le professeur Ayeni.
- 4.6. Le premier vice-président a indiqué que son bureau préparait encore la conférence sur la torture au début de 2017 et qu'il communiquerait de plus amples détails aux membres dans un proche avenir.
- 4.7. En plus, les membres ont été informés que la réunion régionale pour l'Afrique Centrale n'avait pas eu lieu en marge de la conférence au Burundi comme prévu.
- 4.8. Les membres ont décidé que le projet de lignes directrices pour les observateurs de l'UA rédigé par le Bureau de la Présidente serait adopté lors de la prochaine réunion du Comité Exécutif avant sa présentation à la 6<sup>e</sup> Assemblée Générale pour adoption.

**P.-V.12/5/2016: RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'AOMA – À NOTER**

- 5.1. Il n'y a eu aucun rapport de la présidente puisqu'elle n'a pas assisté à la précédente réunion du Comité Exécutif.

**P.-V. 12/6/2016: RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'AOMA – À NOTER**

- 6.1. Le rapport présenté par le Secrétaire Général a été bien reçu, noté et approuvé.

- 6.2. Le rapport du Secrétaire Général a souligné plusieurs questions dont les membres doivent prendre note.
- 6.3. Les membres ont été informés que l'après-midi, il serait temps de tenir des réunions régionales. Les coordinateurs régionaux ont été priés de prendre des dispositions pour les réunions.
- 6.4. Il a été noté que certains membres avaient des arriérés depuis plusieurs années. Il a également été signalé que seulement 15 membres étaient en règle à ce moment-là.
- 6.5. Le Médiateur du Tchad a informé la réunion que son bureau n'avait reçu aucun avis de paiement de la cotisation annuelle et s'est engagé à prendre des mesures dès réception des factures du Secrétariat.

**P.-V. 12/7/2016: RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'AORC – À NOTER**

- 7.1. La nouvelle Présidente de l'AORC et Protectrice des citoyens de l'Afrique du Sud a remercié les membres pour l'accueil chaleureux à l'AOMA et a promis son soutien continu et celui de son bureau à l'AORC et à l'AOMA.
- 7.2. Elle a remercié l'AORC d'avoir organisé l'événement et a rendu compte des formations et des recherches envisagées dans un proche avenir par l'AORC.
- 7.3. Son rapport a été bien reçu et dûment noté.
- 7.4. Les coordonnateurs régionaux des régions Occidentale et de l'Océan Indien de l'AOMA ont exprimé l'espoir que des formations de l'AORC seront également menées dans leurs sous-régions.

**P.-V. 12/8/2016: RAPPORT DES REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX – À NOTER**

- 8.1. Des rapports régionaux pour les régions de l'Est et du Sud de l'AOMA ont été présentés et notés.

**P.-V. 12/9/2016: EXAMEN DES POSTES À POURVOIR AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF**

- 9.1. Le Secrétaire Général a informé les membres qu'il quittera ses fonctions d'ici la fin de novembre 2016. Par conséquent, il cessera également d'être Secrétaire Général de l'AOMA en vertu de l'article 8 (5) (b) (iii) de la Constitution de l'AOMA.

- 9.2. Les Membres ont examiné la question et ont décidé que le successeur du Bureau de l'Ombudsman du Kenya succéderait également au Secrétaire Général sortant de l'AOMA à titre intérimaire.
- 9.3. Il a été noté que la retraite de l'Ombudsman du Burundi était encore à cristalliser et que, par conséquent, la vacance à son poste de 2e Vice-Président de l'AOMA ne pouvait être envisagée que lors de la prochaine réunion du Comité Exécutif.
- 9.4. La vacance au poste de Coordonnateur Régional de la région de l'Afrique Centrale a été examinée et il a été décidé que le successeur au Bureau d'Ombudsman du Coordonnateur Régional précédent lui succéderait également en qualité de Coordonnateur Régional de la région centrale de l'AOMA.

**P.-V. 12/10/2016: DEMANDES D'ADHÉSION**

- 10.1. Il a été décidé que les demandes du Conseil National des Droits de l'Homme de l'Égypte et de la Chambre Fédérale de Justice pour les fonctionnaires du Soudan ne feraient pas partie de l'ordre du jour de la réunion du Comité Exécutif tant que le Secrétariat n'a pas reçu les documents demandés.

**P.-V. 12/11/2016: PROPOSITION D'UNE RÉUNION SPÉCIALE EN TANZANIE**

- 11.1. Le 2ème Vice-Président a signalé que la Conférence au Burundi avait réussi et a remercié l'AOMA et en particulier les membres qui y ont assisté pour le soutien.
- 11.2. Les membres ont également été informés qu'il y aurait une conférence de même nature en Tanzanie en 2017.
- 11.3. Les membres ont toutefois été informés que l'AOMA n'offrirait pas de soutien financier en raison des moyens financiers limités.

**P.-V. 12/12/2016: PROJET DE LIGNES DIRECTRICES D'OBSERVATEUR À L'UA**

- 12.1. Les membres ont été invités à faire part de leurs commentaires sur le projet de lignes directrices de l'UA pour examen et il a été convenu que les lignes directrices devraient clarifier la sélection et le rôle des observateurs, des mécanismes de notification et des coûts.
- 12.2. L'examen du projet de lignes directrices pour les observateurs de l'UA a été reporté à la prochaine réunion du Comité Exécutif.

## **P.-V. 12/13/2016: BREF APERÇU DES PRÉPARATIFS DE LA 5ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

- 13.1. Les rapports financiers de l'AOMA vérifiés au cours des deux dernières années ont été déposés devant les membres du Comité Exécutif et il a été noté que, conformément aux exigences de la Constitution, les rapports seraient déposés devant l'Assemblée Générale.
- 13.2. La Trésorière de l'AOMA a noté que les membres doivent avoir suffisamment de temps pour passer en revue les documents financiers avant de les présenter au Comité Exécutif. Des circonstances expliquant pourquoi les documents n'ont pas été utilisés aux membres du Comité Exécutif en avance ont été expliquées.
- 13.3. Il a été soulevé une préoccupation comme quoi la Trésorière a peu de temps à posséder les rapports financiers et les présenter à l'Assemblée Générale. Il a été résolu que la trésorière délègue le pouvoir de présenter les rapports au Directeur Exécutif par intérim qui avait eu plus de temps pour se familiariser avec les rapports.
- 13.4. Les relations entre les Bureaux de la Trésorière et le Secrétaire Général en ce qui concerne les finances de l'AOMA ont été revues et clarifiées.

## **P.-V. 12/14/2016: DIVERS**

- 14.1. Suite à leurs demandes et à leur examen par le Comité Exécutif, le Cap-Vert et le CIPM ont été admis au sein de l'AOMA.
- 14.2. Le Cap-Vert a été admis comme membre ordinaire alors que le CIPM (Conseil international Permanent sur la Prévention des conflits et des guerres et de la Médiation) a été admis comme membre associé.
- 14.3. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est ajournée à 17h30.

**FAIT** ce

jour du mois de

2017

---

**HON. DR. REGINA G. MWATHA, MBS  
SECRETARE GENERAL PAR INTERIM DE L'AOMA**

**FAIT** ce

jour du mois de

2017

---

**HON. FOZIA AMIN  
PRESIDENTE DE L'AOMA**